















RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL,
D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)
ET VERIFICATION/MAINTENANCE DES EPI (Catégorie 3)
ET DES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE FLOTTABILITE
DES AGENTS DE LA REGION BRETAGNE**

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 24 juin 2026 à 14:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL, D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ET VERIFICATION/MAINTENANCE DES EPI (Catégorie 3) ET EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE FLOTTABILITE DES AGENTS DE LA REGION BRETAGNE
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	9
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5.1 - Documents à produire.....	6
5.2 - Questionnaire égalité femmes-hommes.....	14
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	14
6.1 - Transmission électronique	14
6.2 - Transmission sous support papier	16
7 - Examen des candidatures et des offres	16
7.1 - Sélection des candidatures.....	16
7.2 - Attribution des accords-cadres	16
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	18
8 - Renseignements complémentaires.....	19
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	19
8.2 - Procédures de recours	19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL, D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ET VERIFICATION/MAINTENANCE DES EPI (Catégorie 3) ET DES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE FLOTTABILITE DES PERSONNELS DE LA REGION BRETAGNE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est à bons de commande. Il sera attribué à un seul opérateur et passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 Lots :

Lot(s)	Désignation
1	Acquisition de vêtements de travail
2	Acquisition de chaussures de sécurité
3	Acquisition d'équipements de protection individuelle jetables
4	Acquisition d'équipements de protection individuelle
5	Acquisition d'équipements de protection individuelle pour les activités forestière et bûcheronnage
6	Acquisition d'équipements de protection pour le travail en hauteur
7	Acquisition d'équipements pour activités subaquatiques
8	Contrôle des EPI de catégorie 3 : travail en hauteur
9	Acquisition, contrôle et maintenance des équipements individuels de flottabilité

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
18100000-0	Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

Lot(s)	Code principal	Description
1	18110000-3	Vêtements professionnels
2	18830000-6	Chaussures de protection
3	18143000-3	Équipements de protection

4	18143000-3	Équipements de protection
5	18143000-3	Équipements de protection
6	18143000-3	Équipements de protection
7	18143000-3	Équipements de protection
8	50610000-4	Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité
9	50610000-4	Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Néanmoins, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme recommandée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Pour rappel, un groupement conjoint avec mandataire solidaire implique que l'un des prestataires membres du groupement soit désigné comme mandataire solidaire, représentant l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement.

Les informations concernant le mandataire ainsi que le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagent à exécuter, figureront dans l'offre, voire dans l'acte d'engagement contractualisé en fin de procédure.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP. Les délais d'exécution sont indiqués dans les CCTP propres à chacun des lots.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via le site internet de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/region/notre-fonctionnement/achat-public/> - Rubrique "Un processus d'achat totalement dématérialisé - Nos avis d'appel public à la concurrence".

Les candidats seront alors redirigés vers le site "<https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>" qui référence les annonces de marchés publics de la Région Bretagne.

Conseil aux candidats : le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) annexé à chaque CCTP
- L'annexe RGD
- Le questionnaire femme/homme à compléter par l'attributaire

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois".

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la commande publique, "les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit."

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

5.1.1-La candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2 - Pièces de l'offre :

Lot 1 : Acquisition de vêtements de travail

- **L'offre méthodologique :**
 - Une note décrivant le mode de gestion des prestations prévues dans l'accord-cadre :
 - réception et préparation des commandes
 - livraison
 - retour, échange
 - facturation
 - Une note détaillant les dispositions mises en œuvre pour garantir la continuité d'approvisionnement des vêtements de travail pendant toute la durée du marché (gestion de rupture de stock, procédure en cas d'arrêt d'une référence, solutions de substitution proposée, traitement des situations critiques).
 - Une note explicitant les objectifs poursuivis par le candidat en matière de développement durable et les moyens mis en œuvre pour respecter les dispositions de l'article n°2 du CCTP.
 - La grille de réponse relative à la performance durable de l'offre complétée.
 - Une notice technique d'estimation du stock des vêtements de travail précisant les modalités de stockage (cf. article 5 du CCTP).

- **L'offre financière :** Bordereau de prix unitaires.

- **Le formulaire DC4**, en cas de sous-traitance (<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>)

- **Echantillons :**
Le candidat devra fournir à l'appui de son offre, les échantillons figurant à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

Les candidats qui ne fourniraient pas au minimum 80 % des échantillons demandés verront leur offre rejetée.

Ces échantillons seront mis à la disposition de la Région Bretagne durant toute la phase d'analyse. Les échantillons du candidat sélectionné seront conservés à titre gracieux par la Région Bretagne. Les entreprises non retenues veilleront après qu'elles aient été informées du rejet de leur proposition :

- Soit à venir retirer les échantillons dans les locaux de la Région
- Soit à demander leur renvoi à leurs frais

Les échantillons non demandés resteront acquis à la collectivité sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnité.

Chaque échantillon sera bien identifié en indiquant :

- Numéro de l'échantillon (cf. annexe 1)
- Nom du candidat
- Nom du lot
- Désignation exacte de l'article
- Référence de l'article

Certains échantillons devront être logotypés, conformément à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

L'offre de prix devra correspondre obligatoirement à l'échantillon déposé.

- **Les fiches techniques de chaque produit :**

Chaque article devra être accompagné de la fiche technique libellée en français. Conformément à l'article 1 du CCTP, si une fiche technique du fabricant apporte les mêmes précisions (notamment sur les conditions d'entretien), celle-ci sera admise en lieu et place de la fiche technique demandée et présentée à l'annexe 4 du CCTP.

- **Une fiche retraçant les spécifications techniques** proposées pour le marquage (taille des espaces à marquer, couleurs, matières et techniques employées)

Lot 2 : Acquisition de chaussures de sécurité

- **L'offre méthodologique :**

- Une note décrivant le mode de gestion des prestations prévues dans l'accord-cadre réception et préparation des commandes
 - livraison
 - retour, échange
 - facturation
- Une note explicitant les objectifs poursuivis par le candidat en matière de développement durable et les moyens mis en œuvre pour respecter les dispositions de l'article n° 2 du CCTP.
- La grille de réponse relative à la performance durable de l'offre complétée
- Une notice technique d'estimation du stock des chaussures de sécurité précisant les modalités de stockage (cf. article 5 du CCTP).

- **L'offre financière :** Bordereau de prix unitaires

- **Le formulaire DC4**, en cas de sous-traitance (<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>)

- **Echantillons :**

Le candidat devra fournir à l'appui de son offre, les échantillons figurant à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

Les candidats qui ne fourniraient pas au minimum 80 % des échantillons demandés verront leur offre rejetée.

Ces échantillons seront mis à la disposition de la Région Bretagne durant toute la phase d'analyse. Les échantillons du candidat sélectionné seront conservés à titre gracieux par la Région Bretagne. Les entreprises non retenues veilleront après qu'elles aient été informées du rejet de leur proposition :

- Soit à venir retirer les échantillons dans les locaux de la Région
- Soit à demander leur renvoi à leurs frais

Les échantillons non demandés resteront acquis à la collectivité sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnité.

Chaque échantillon sera bien identifié en indiquant :

- Numéro de l'échantillon (cf. annexe 1)
- Nom du candidat
- Nom du lot
- Désignation exacte de l'article
- Référence de l'article

L'offre de prix devra correspondre obligatoirement à l'échantillon déposé.

- **Les fiches techniques de chaque produit :**

Chaque article devra être accompagné de la fiche technique libellée en français. Conformément à l'article 1 du CCTP, si une fiche technique du fabricant apporte les mêmes précisions (notamment sur les conditions d'entretien), celle-ci sera admise en lieu et place de la fiche technique demandée et présentée à l'annexe 2 du CCTP.

Lot 3 : Acquisition d'équipements de protection individuelle jetables

- **L'offre méthodologique :**

- Une note décrivant le mode de gestion des prestations prévues dans l'accord-cadre réception et préparation des commandes
 - livraison
 - retour, échange
 - facturation
- Une note explicitant les objectifs poursuivis par le candidat en matière de développement durable et les moyens mis en œuvre pour respecter les clauses de l'article n°2 du CCTP.
- Une notice technique d'estimation du stock des équipements de protection individuelle précisant les modalités de stockage (cf. article 5 du CCTP).

- **L'offre financière :** Bordereau de prix unitaires

- **Le formulaire DC4**, en cas de sous-traitance (<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>)

- **Echantillons :**

Le candidat devra fournir à l'appui de son offre, les échantillons figurant à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

Les candidats qui ne fourniraient pas au minimum 80 % des échantillons demandés verront leur offre rejetée.

Ces échantillons seront mis à la disposition de la Région Bretagne durant toute la phase d'analyse.

Les échantillons du candidat sélectionné seront conservés à titre gracieux par la Région Bretagne. Les entreprises non retenues veilleront après qu'elles aient été informées du rejet de leur proposition :

- Soit à venir retirer les échantillons dans les locaux de la Région
- Soit à demander leur renvoi à leurs frais

Les échantillons non demandés resteront acquis à la collectivité sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnité.

Chaque échantillon sera bien identifié en indiquant :

- Numéro de l'échantillon (cf. annexe 1)
- Nom du candidat
- Nom du lot
- Désignation exacte de l'article
- Référence de l'article

L'offre de prix devra correspondre obligatoirement à l'échantillon déposé.

- **Les fiches techniques de chaque produit :**

Chaque article devra être accompagné de la fiche technique libellée en français. Conformément à l'article 1 du CCTP, si une fiche technique du fabricant apporte les mêmes précisions (notamment sur les conditions d'entretien), celle-ci sera admise en lieu et place de la fiche technique demandée et présentée à l'annexe 2 du CCTP.

Lot 4 : Acquisition d'équipements de protection individuelle

- **L'offre méthodologique :**

- Une note décrivant le mode de gestion des prestations prévues dans l'accord-cadre réception et préparation des commandes
 - livraison
 - retour, échange
 - facturation)
- Une note explicitant les objectifs poursuivis par le candidat en matière de développement durable et les moyens mis en œuvre pour respecter les dispositions de l'article n°2 du CCTP.
- La grille de réponse relative à la performance durable de l'offre complétée
- Une notice technique d'estimation du stock des vêtements de travail précisant les modalités de stockage (cf. article 5 du CCTP).

- **L'offre financière :** Bordereau de prix unitaires

- **Le formulaire DC4**, en cas de sous-traitance (<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>)

- **Echantillons :**

Le candidat devra fournir à l'appui de son offre, les échantillons figurant à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

Les candidats qui ne fourniraient pas au minimum 80 % des échantillons demandés verront leur offre rejetée.

Ces échantillons seront mis à la disposition de la Région Bretagne durant toute la phase d'analyse. Les échantillons du candidat sélectionné seront conservés à titre gracieux par la Région Bretagne. Les entreprises non retenues veilleront après qu'elles aient été informées du rejet de leur proposition :

- Soit à venir retirer les échantillons dans les locaux de la Région
- Soit à demander leur renvoi à leurs frais

Les échantillons non demandés resteront acquis à la collectivité sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnité.

Chaque échantillon sera bien identifié en indiquant :

- Numéro de l'échantillon (cf. annexe 1)
- Nom du candidat
- Nom du lot
- Désignation exacte de l'article
- Référence de l'article

L'offre de prix devra correspondre obligatoirement à l'échantillon déposé.

- **Les fiches techniques de chaque produit :**

Chaque article devra être accompagné de la fiche technique libellée en français. Conformément à l'article 1 du CCTP, si une fiche technique du fabricant apporte les mêmes précisions (notamment sur les conditions d'entretien), celle-ci sera admise en lieu et place de la fiche technique demandée et présentée à l'annexe 5 du CCTP.

Lot 5 : Acquisition d'équipements de protection individuelle pour les activités forestières et de bûcheronnage

- **L'offre méthodologique :**

- Une note décrivant le mode de gestion des prestations prévues dans l'accord-cadre réception et préparation des commandes
 - livraison
 - Retour, échange
 - facturation
- Une notice technique d'estimation du stock des équipements de protection individuelle précisant les modalités de stockage (cf. article 5 du CCTP concerné)

- **L'offre financière :** Bordereau de prix unitaires

- **Le formulaire DC4**, en cas de sous-traitance (<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>)

- **Echantillons :**

Le candidat devra fournir à l'appui de son offre, les échantillons figurant à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

Les candidats qui ne fourniraient pas au minimum 80 % des échantillons demandés verront leur offre rejetée.

Ces échantillons seront mis à la disposition de la Région Bretagne durant toute la phase d'analyse. Les échantillons du candidat sélectionné seront conservés à titre gracieux par la Région Bretagne. Les entreprises non retenues veilleront après qu'elles aient été informées du rejet de leur proposition :

- Soit à venir retirer les échantillons dans les locaux de la Région
- Soit à demander leur renvoi à leurs frais

Les échantillons non demandés resteront acquis à la collectivité sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnité.

Chaque échantillon sera bien identifié en indiquant :

- Numéro de l'échantillon (cf. annexe 1)
- Nom du candidat
- Nom du lot
- Désignation exacte de l'article
- Référence de l'article

L'offre de prix devra correspondre obligatoirement à l'échantillon déposé.

- **Les fiches techniques de chaque produit :**

Chaque article devra être accompagné de la fiche technique libellée en français. Conformément à l'article 1 du CCTP, si une fiche technique du fabricant apporte les mêmes précisions (notamment sur les conditions d'entretien), celle-ci sera admise en lieu et place de la fiche technique demandée et présentée à l'annexe 2 du CCTP.

Lot 6 : Acquisition d'équipements de protection individuelle pour le travail en hauteur

- **L'offre méthodologique :**

- Une note décrivant le mode de gestion des prestations prévues dans l'accord-cadre (réception et préparation des commandes, livraison, retour et facturation).
- Une notice technique d'estimation du stock des équipements de protection individuelle précisant les modalités de stockage (cf. article 5 du CCTP concerné)

- **L'offre financière :** Bordereau de prix unitaires

- **Le formulaire DC4**, en cas de sous-traitance (<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>)

- **Echantillons :**

Le candidat devra fournir à l'appui de son offre, les échantillons figurant à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

Les candidats qui ne fourniraient pas au minimum 80 % des échantillons demandés verront leur offre rejetée.

Ces échantillons seront mis à la disposition de la Région Bretagne durant toute la phase d'analyse. Les échantillons du candidat sélectionné seront conservés à titre gracieux par la Région Bretagne. Les entreprises non retenues veilleront après qu'elles aient été informées du rejet de leur proposition :

- Soit à venir retirer les échantillons dans les locaux de la Région
- Soit à demander leur renvoi à leurs frais

Les échantillons non demandés resteront acquis à la collectivité sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnité.

Chaque échantillon sera bien identifié en indiquant :

- Numéro de l'échantillon (cf. annexe 1)
- Nom du candidat
- Nom du lot
- Désignation exacte de l'article
- Référence de l'article

L'offre de prix devra correspondre obligatoirement à l'échantillon déposé.

- **Les fiches techniques de chaque produit :**

Chaque article devra être accompagné de la fiche technique libellée en français. Conformément à l'article 1 du CCTP, si une fiche technique du fabricant apporte les mêmes précisions (notamment sur les conditions d'entretien), celle-ci sera admise en lieu et place de la fiche technique demandée et présentée à l'annexe 2 du CCTP.

Lot 7 : Acquisition d'équipements pour les activités subaquatiques

- **L'offre méthodologique :**
Une note décrivant le mode de gestion des prestations prévues dans l'accord-cadre :
 - réception et préparation des commandes,
 - livraison,
 - retour, échange,
 - facturation
- **L'offre financière :** Bordereau de prix unitaires.
- **Le formulaire DC4**, en cas de sous-traitance (<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>).
- **Echantillons :**
Le candidat devra fournir à l'appui de son offre, les échantillons figurant à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.
Ces échantillons seront mis à la disposition de la Région Bretagne durant toute la phase d'analyse. Les entreprises non retenues veilleront après qu'elles aient été informées du rejet de leur proposition :
 - Soit à venir retirer les échantillons dans les locaux de la Région
 - Soit à demander leur renvoi à leurs fraisLes échantillons non demandés resteront acquis à la collectivité sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnité.
Chaque échantillon sera bien identifié en indiquant :
 - Numéro de l'échantillon (cf. annexe 1)
 - Nom du candidat
 - Nom du lot
 - Désignation exacte de l'article
 - Référence de l'article

L'offre de prix devra correspondre obligatoirement à l'échantillon déposé.
- **Les fiches techniques de chaque produit :**
Chaque article devra être accompagné de la fiche technique libellée en français. Conformément à l'article 1 du CCTP, si une fiche technique du fabricant apporte les mêmes précisions (notamment sur les conditions d'entretien), celle-ci sera admise en lieu et place de la fiche technique demandée et présentée à l'annexe 1 du CCTP.

Lot 8 - Contrôle et maintenance des EPI de catégorie 3 (travail en hauteur)

- **Un mémoire technique comprenant :**
 - ✓ Un descriptif détaillé de la prestation du candidat indiquant notamment les certifications éventuelles et précisant dans le détail les différents contrôles et actions de maintenance proposés ainsi que les moyens matériels dédiés
 - ✓ Un modèle de rapport remis par le prestataire de la Région (article 1.3.6 du CCTP)
 - ✓ Une liste nominative des agents dédiés précisant leurs qualifications en lien avec l'objet du marché
- **L'offre financière :** le bordereau des prix unitaires.

Lot 9 - Acquisition, contrôle et maintenance des équipements individuels de flottabilité

- **Un mémoire technique comprenant :**
 - ✓ Un descriptif détaillé de la prestation du candidat indiquant notamment les certifications éventuelles et précisant dans le détail les différents contrôles et actions de maintenance proposés ainsi que les moyens matériels dédiés
 - ✓ Un modèle de rapport remis par le prestataire de la Région (cf article 8.1.5 du CCTP concerné)
 - ✓ Une liste nominative des agents dédiés précisant leurs qualifications en lien avec l'objet du marché
- **L'offre financière :** le bordereau des prix unitaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Questionnaire égalité femmes-hommes

Les candidats sont informés qu'il sera demandé uniquement au.x attributaire.s pressenti.s de compléter un questionnaire. Ce questionnaire est annexé au règlement de la consultation.

Ce document sera uniquement rempli à titre indicatif afin de permettre à la collectivité d'apprécier la volonté et le niveau de maturité des opérateurs économiques de garantir et d'engager concrètement des actions en matière de promotion d'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La remise des offres par voie électronique est obligatoire (la remise des offres par voie papier n'est pas autorisée). Le candidat devra déposer sa candidature et son offre exclusivement sur le profil acheteur (plateforme <https://www.megalis.bretagne.bzh>), avant la date et l'heure limite de remise des offres (se référer à la page de garde du présent règlement de la consultation).

6.1 - Transmission électronique

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

MODALITÉS RELATIVES A LA SIGNATURE DE L'OFFRE

Conformément aux nouvelles règles en vigueur, la signature des offres n'est plus requise au stade du dépôt des plis, **mais uniquement au moment de l'attribution du marché.**

La Région Bretagne impose la signature électronique du formulaire ATTR11 qui matérialisera l'engagement.

Les candidats doivent donc impérativement s'équiper d'un certificat électronique, procédé d'identification fiable, répondant aux obligations applicables en la matière.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le candidat dans le cadre de la consultation et il doit être valide à la date de signature du contrat (voir arrêté du 12 avril 2018) .

Outils de signature et formats autorisés au stade de l'attribution :

La réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

Cas 1 : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature du profil d'acheteur (AtexoSign) -> Aucun justificatif à fournir

Le profil d'acheteur intègre un outil de signature électronique, qui permet la signature aux 3 formats réglementaires (PAdES, XAdES ou CAdES). **Le format PAdES est, dans ce cadre, préconisé.**

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

Cas 2 : le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré au profil d'acheteur -> Différents justificatifs à fournir

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature PAdES ou XAdES.
- Permettre la vérification, en transmettant les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire **doit transmettre avec sa réponse électronique** les éléments suivants :

- indication de l'outil de signature utilisé :
 - nom de l'outil,
 - éditeur,
 - description succincte (ex : site Internet de présentation).
 - indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public
 - Lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même,
 - Notice d'utilisation en langue française,
 - Présentation d'installation : type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.
 - Procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.
- Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires, en langue française.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

[Conseil aux candidats](#)

L'heure précise et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception. Tout dépôt hors-délai sera éliminé.

La Région Bretagne encourage donc fortement les opérateurs économiques :

- à tester leurs connexions bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur Megalis Bretagne) ;
- en cas d'envoi multiples, à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation ;
- à contacter le support technique de Megalis Bretagne pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés :

- au 02.23.48.04.54
- via le formulaire de saisie en ligne : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

De plus, conformément aux articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition que l'offre ne soit pas anormalement basse et que cette régularisation n'entraîne pas de modification substantielle des offres initiales.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n° 1 Acquisition de vêtements de travail

Critères	Pondération
1-Valeur technique (Appréciée sur la base des échantillons remis et des fiches techniques renseignées correspondantes)	45.0
1.1-la qualité des produits	25.0
1.2-le confort des produits par rapport aux besoins fonctionnels de la Région	15.0
1.3-l'esthétique des produits	5.0
2-Prix des prestations	40.0
3-Performance durable de l'offre	15.0
3.1-l'origine des matières. Les matériaux proposés, les modes de conception et de fabrication des produits proposés. Labellisation ou équivalent.	5.0
3.2-Le pourcentage de matière recyclée par vêtement.	10.0

Pour le lot n° 2 Acquisition de chaussures de sécurité

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0
2-Valeur technique (Appréciée sur la base des échantillons remis et des fiches techniques renseignées correspondantes)	45.0
2.1-le confort des produits par rapport aux besoins fonctionnels de la Région	25.0
2.2-la qualité des matériaux et des produits	20.0
3-Performance durable de l'offre (Appréciée sur la base de la note explicitant les objectifs poursuivis par le candidat en matière de développement durable)	10.0
3.1-l'origine des matières. Les matériaux proposés, les modes de conception et de fabrication des produits proposés. Labellisation ou équivalent.	5.0
3.2-Le pourcentage de matière recyclée	5.0

Pour les lots :

Lot n° 3 Acquisition d'équipements de protection individuelle jetables

Lot n° 5 Acquisition d'équipements de protection individuelle pour les activités forestière et de bûcheronnage

Lot n° 6 Acquisition d'équipements de protection pour le travail en hauteur

Lot n° 7 Acquisition d'équipements pour activités subaquatiques

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique (Appréciée sur la base des échantillons remis et des fiches techniques renseignées correspondantes)	40.0
2.1-le confort des produits par rapport aux besoins fonctionnels de la Région	20.0
2.2-la qualité des matériaux et des produits	20.0

Pour le lot n° 4 Acquisition d'équipements de protection individuelle

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique (Appréciée sur la base des échantillons remis et des fiches techniques renseignées correspondantes)	40.0
2.1- <i>le confort des produits par rapport aux besoins fonctionnels de la Région</i>	20.0
2.2- <i>la qualité des matériaux et des produits et exigence technique requise</i>	20.0
3-Performance durable de l'offre (Appréciée sur la base de la note explicitant les objectifs poursuivis par le candidat en matière de développement durable)	10.0
3.1- <i>l'origine des matières. Les matériaux proposés, les modes de conception et de fabrication des produits proposés. Labellisation ou équivalent</i>	5.0
3.2- <i>le pourcentage de matière recyclée par équipement</i>	5.0

Pour le lot n° 8 Contrôle des EPI de catégorie 3 : travail en hauteur

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2- Valeur technique (Appréciée sur la base du mémoire technique du candidat)	40.0
2.1- <i>la qualité du rapport remis à la suite de la vérification des EPI</i>	20.0
2.2- <i>la qualification des personnels dédiés procédant aux vérifications, en lien avec l'objet du marché, ainsi que les moyens matériels dédiés</i>	20.0

Pour le lot n° 9 Acquisition, contrôle et maintenance des équipements individuels de flottabilité

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique (Appréciée sur la base du mémoire technique du candidat)	40.0
2.1- <i>la qualité du rapport remis à la suite de la vérification des EFI</i>	20.0
2.2- <i>la qualification des personnels dédiés procédant à la maintenance et aux vérifications, en lien avec l'objet du marché, ainsi que les moyens matériels dédiés</i>	20.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Pays de la Loire

22 mail Pablo PICASSO - BP 24209 - 44042 NANTES cedex 1

02 53 46 79 00

pays-de-la-loire@dreets.gouv.fr

Annexe 1 au Règlement de consultation

**ECHANTILLONS
DEMANDES**

ECHANTILLONS DEMANDES LOT 1 : ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL

- Tunique de couleur (*échantillon logotypé*)
- Pantalon de couleur pour femme
- Veste intérieure multipoches
- Pantalon intérieur multipoches
- Veste extérieure multipoches (*échantillon logotypé*)
- Gilet sans manche extérieur multipoches
- Pantalon extérieur multipoches
- Pantalon extérieur multipoches pour femme
- Genouillères
- Veste blanche (*échantillon logotypé*)
- Pantalon noir pour femme
- Pantalon noir pour homme
- Tablier blanc
- Charlotte
- Gilet anti froid sans manche (*échantillon logotypé*)
- Tee-shirt manches courtes
- Sweat en coton (*échantillon logotypé*)
- Pull en laine (*échantillon logotypé*)
- Pantalon été pour homme
- Pantalon été pour femme

ECHANTILLONS DEMANDES LOT 2 : ACQUISITION DE CHAUSSURES DE SECURITE

- Bottes de sécurité universelles n° 1
- Bottes de sécurité universelles n° 2
- Bottes de sécurité secteur alimentaire
- Chaussures basses de sécurité secteur alimentaire n° 1
- Chaussures basses de sécurité secteur alimentaire n° 2
- Chaussures basses de sécurité secteur alimentaire n° 3
- Chaussures basses de sécurité non hydrofuges n° 1
- Chaussures basses de sécurité non hydrofuges n° 2
- Chaussures basses de sécurité non hydrofuges n° 3
- Chaussures basses de sécurité non hydrofuges n° 4
- Chaussures basses de sécurité non hydrofuges n° 5
- Chaussures basses de travail non hydrofuges n° 1

- Chaussures basses de travail non hydrofuges n° 2
- Chaussures hautes de sécurité non hydrofuges
- Chaussures basses de sécurité hydrofuges n° 1
- Chaussures basses de sécurité hydrofuges n° 2
- Chaussures basses de sécurité hydrofuges n° 3
- Chaussures basses de sécurité hydrofuges n° 4
- Chaussures basses de sécurité hydrofuges n° 5
- Chaussures hautes de sécurité hydrofuges n° 1
- Chaussures hautes de sécurité hydrofuges n° 2
- Demi-bottes de sécurité hydrofuges

ECHANTILLONS DEMANDES LOT 3 : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE JETABLES

- Gants jetables adaptés au contact alimentaire
- Gants jetables

ECHANTILLONS DEMANDES LOT 4 : ACQUISITION D'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Casque anti-bruit
- Lunettes masque
- Lunettes de sécurité
- Sur-lunettes de sécurité
- Lunettes de soudage
- Casque de sécurité avec jugulaire (*échantillon logotypé*)
- Casquette anti-heurt
- Masque de soudage
- Gants de manutention légère et anti-coupures
- Gants de manutention lourde
- Gants fins pour produits chimiques
- Gants électricien classe 00
- Veste haute visibilité (*échantillon logotypé*)
- Veste imperméable
- Pantalon imperméable
- Veste chaude imperméable
- Veste softshell

ECHANTILLONS DEMANDES LOT 5 : ACQUISITION D'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES ACTIVITES FORESTIERES ET DE BUCHERONNAGE

- Bottes de sécurité pour tronçonnage
- Chaussures de sécurité pour tronçonnage
- Gants de débardage
- Gants en cuir
- Gants forestiers pour bûcheronnage et élagage
- Pantalon de débroussaillage
- Veste forestière
- Pantalon forestier / tronçonnage et élagage
- Kit forestier

ECHANTILLONS DEMANDES LOT 6 : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR TRAVAUX EN HAUTEUR

- Harnais de sécurité
- Harnais de sécurité d'élagage

ECHANTILLONS DEMANDES LOT 7 : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR TRAVAUX SUBAQUATIQUE

- Combinaison étanche avec cagoule
- Combinaison étanche sans cagoule
- Combinaisons thermiques